

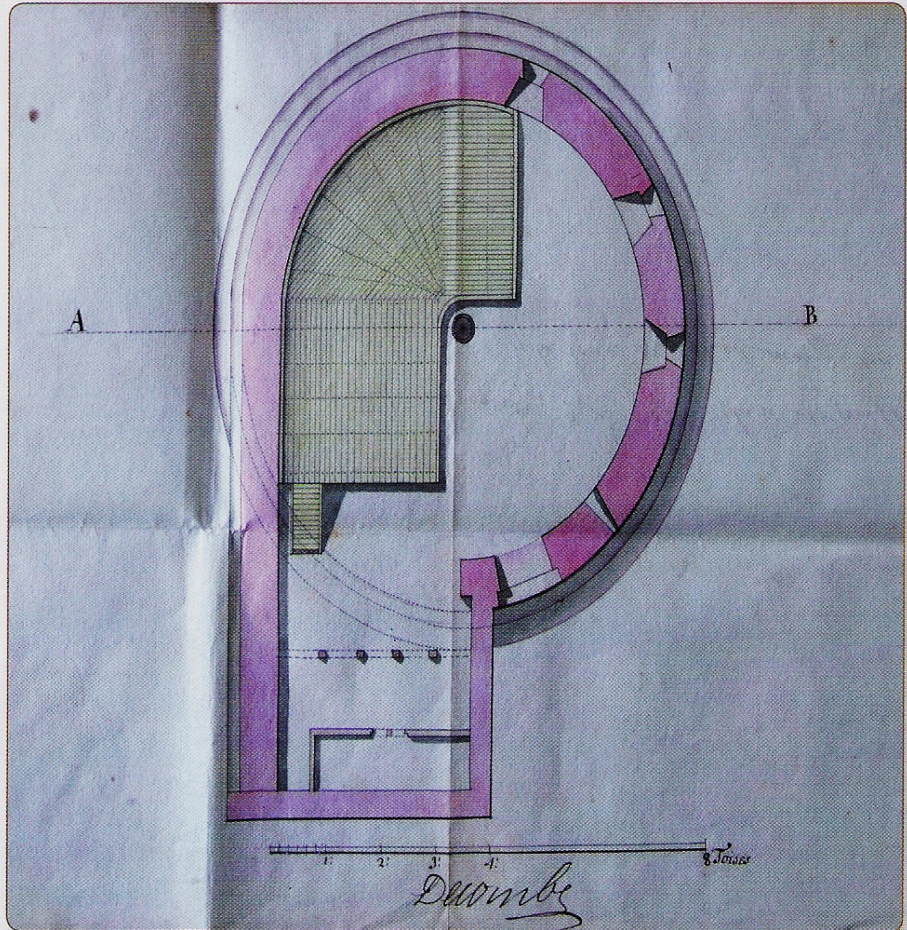
Le remaniement de l'Hôtel de Ville à la fin du XVIII^{ème} siècle

L'aspect le plus ancien de la « Maison de Ville » du Tréport nous est connu par la représentation du peintre allemand Jacob Philippe Hackert (1737-1807) : sur la porte fortifiée construite en 1563 qui fermait l'espace entre la Tour François I^{er} et la falaise, cette « Maison de Ville » apparaît sous la forme d'une construction à un étage garnie de meurtrières et surmontée d'un grenier.

Au début de l'année 1781, ce bâtiment menace ruine dans plusieurs de ses parties : le mauvais état d'une portion de la voûte occasionné par le défaut de couverture fragilise le pignon ouest (côté quartier des Cordiers) qui présente des lézards dans toute sa hauteur ; aussi pour donner à cet immeuble plus de solidité, il semble indispensable de bâtir sur la totalité de la voûte ce qui offrirait à l'Assemblée des Echevins une salle de réunion dans laquelle figurerait en bonne place le portrait du Duc de Penthièvre (Bulletin municipal N° 48 – mai 2005), et l'ancienne salle serait affectée au maître pour y loger et y tenir les écoles publiques.

Des matériaux de la meilleure qualité

Dressé le 10 avril 1781 par Rémy Mauger, entrepreneur de bâtiment à Eu, le devis estimatif pour la reconstruction de l'hôtel de ville nous rapporte qu'une partie de la voûte sera donc remaniée à neuf sur une longueur de 16 pieds (5,20 mètres) et 12 pieds de pourtour (3,90 mètres). Le pignon ouest sera abattu jusqu'à la voûte de la porte. Pour la construction de la nouvelle salle, l'exhaussement et le ragréage de l'ancienne salle et de la tourelle, il convient d'édifier 29 toises 10 pieds (60 mètres) de murs de pourtour, murs de 16 pouces d'épaisseur (43 centimètres) construits en silex taillés et posés à plein mortier sans vide ; sur la hauteur des murs, il sera passé cinq chaînes de briques, de chacune trois assises. Il sera aussi réalisé un astragale composé d'un pavé et d'une brique arrondie qui feront saillie ; cette moulure arrondie passera sur les clés des croisées qui seront de pierre de Caen. Toute la maçonnerie sera réalisée en matériaux de la meilleure qualité avec un mortier composé de deux tiers de sable de mer et un tiers de chaux ; le ragréage extérieur ne pourra être réalisé qu'en avril 1783 en ciment fin de moitié à la chaux vive ; les briques seront détachées avec du blanc de céruse et sur ces briques on appliquera une touche d'ocre rouge détrempe à l'huile de lin. La charpente sera



Le plan de l'ancien Hôtel de Ville joint au devis, on en devine nettement l'escalier à vis.

entièrement reprise, la couverture réalisée en ardoise d'Angers et les menuiseries travaillées en bois de chêne. Ainsi l'ensemble de ces travaux de reconstruction se monte à la somme totale de 3 100 Livres 9 Sols 11 Deniers.

Deux ans et demi de travaux

Au vu du plan joint à ce devis, il apparaît que l'accès à ces salles s'effectue par une entrée située sous la voûte conduisant à un escalier à vis ; les Tréportais se rappelleront sans doute qu'une vespasienne occupât longtemps cette entrée aujourd'hui condamnée.

Le jeudi 07 juin 1781, on procède à une première adjudication au rabais des travaux à faire à l'hôtel de ville du Tréport selon l'Ordonnance de la Généralité de Rouen en date du 12 mai 1781. Mais ne s'étant pas trouvé un nombre suffisant d'adjudicataires, Charles Boucher, Maire, et les Echevins renvoient cette adjudication au vendredi 15 juin. Les travaux sont alors adjugés pour la somme de 2 900 Livres à Laurent Brasseur

entrepreneur à Eu.

Les travaux débutent en avril 1782 et la couverture semble terminée à la fin novembre de la même année. Toutefois le devis établi par Rémy Mauger ne mentionnait que la construction de deux bellevoisines à chacune des deux croupes des pignons ; aussi il est convenu le 05 mars 1783 que l'aménagement de deux chambres en galetas destinées à servir de logement nécessite le percement de deux autres bellevoisines ainsi que le renforcement des planchers.

Le procès verbal de réception de l'ouvrage est rédigé le 05 octobre 1784 par Rémy Mauger. Enfin, en date du 01 octobre 1786, un rapport signé du Maire Charles Boucher présente les principales dépenses engagées en août 1784 pour l'embellissement et l'ameublement de l'hôtel de ville à savoir des meubles, chaises, tapisserie, tapis de table et des flambeaux.

Jérôme MAES